

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 décembre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - Bernard MOREL - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

François FRANCESCHI représenté par Bernard MOREL - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Alexandre BIZAILLON.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sabine BERNASCONI - Vincent BURRONI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DTUP 002-726/13/BC**

■ **Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain sise 40 avenue Escadrille Normandie Niemen à Marseille 13<sup>ème</sup> arrondissement appartenant au Syndicat des copropriétaires de Saint-Jérôme I et approbation de la décision de passer outre l'avis de France Domaine.**  
**DUF 13/10691/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Afin d'améliorer la desserte en transports en commun du Technopôle de Château-Gombert et de l'université de Saint-Jérôme, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est engagée dans la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service à Château-Gombert – Saint-Jérôme qui s'inscrit dans le cadre des mesures d'accomplissement du plan campus.

Pour mener à bien cet ouvrage, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole doit s'assurer de la maîtrise foncière de la parcelle 887 K 97 située 40 avenue Escadrille Normandie Niemen à Marseille 13<sup>ème</sup> arrondissement.

Signé le 13 Décembre 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Au terme des négociations menées entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et le Syndicat des copropriétaires de Saint-Jérôme I, ces derniers ont accepté de céder ce terrain à titre onéreux.

Dans le cadre des négociations amiables, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a décidé de passer outre l'avis de France Domaine qui est de 60 000 euros et d'acquérir la parcelle de terrain concernée au prix de 75 000 euros.

La différence s'explique par la prise en compte de l'importance qu'occupe ce terrain dans la continuité et l'homogénéité des travaux du Bus à Haut Niveau de Service dans ce secteur et des délais de réalisation de cet ouvrage par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégations du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- L'avis de France Domaine n° 2013-213V2527 du 12 septembre 2013.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'acquisition de la parcelle 887 K 97 permettra à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le protocole foncier ci-annexé par lequel le Syndicat des copropriétaires de Saint-Jérôme cède à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole la parcelle 887 K 97 située 40 avenue Escadrille Normandie Niemen à Marseille 13<sup>ème</sup> arrondissement au prix de 75 000 euros.

**Article 2 :**

Est décidé de passer outre, pour l'acquisition de ce bien, l'estimation de France Domaine.

**Article 3 :**

Le paiement à l'ancien propriétaire du prorata de la taxe foncière courue de la date d'entrée en jouissance au 31 décembre suivant, se fera conformément aux dispositions contenues dans la 2<sup>ème</sup> partie de l'acte authentique.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014 et suivant la Communauté Urbaine : Opération 2012/00003 – Sous Politique C311 – Nature 2111 – Fonction 822.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée  
aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les transports urbains et  
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI